

FORMULAIRE DE DEMANDE POUR

*** UN PC CONVERTIBLE 360°**

Public éligible : élève entrant au lycée en classe de seconde, élève de 1ère année de CAP ou de Bac Pro

ÉLÈVE	REPRÉSENTANT LÉGAL
Nom :	Nom :
Prénom(s) : (dans l'ordre de l'état civil)	Prénom(s) : (dans l'ordre de l'état civil) :
Date de naissance :	☐ Mère ☐ Père ☐ Autre
Lieu de naissance :	Adresse :
Classe :	Code Postal : 974..... Ville :
Établissement :	Tél : GSM :
	Courriel :@.....

Le représentant légal ci-dessus désigné sera celui qui accomplira toutes les formalités relatives au NUMÉRISAK, y compris lors de la délivrance de l'équipement informatique. En cas d'empêchement une procuration devra être délivrée.

Pièces à fournir : le présent formulaire dûment complété et signé

***AIDE A UNE CONNEXION INTERNET ☐**

Public éligible : élève entrant au lycée en classe de seconde, élève de 1ère année de CAP ou de Bac Pro ayant un statut de boursier de niveau 3 en classe de 3^{ème} et élèves, boursiers de niveau 6, ayant bénéficié de l'aide régionale pour l'année scolaire 2024-2025

Frère(s) et sœur(s) lycéen(s) scolarisés en 2025-2026

Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Classe	Établissement

Pièces à fournir : Notification de bourse de niveau 3 ou de niveau 6 (année scolaire 2024-2025), justificatif de domicile de moins de 3 mois, certificat de scolarité ou attestation de télé-inscription pour l'année scolaire en cours, copie de la pièce d'identité du représentant légal ou de l'élève si majeur, copie du contrat d'abonnement souscrit ou dernière facture acquittée ainsi que le RIB du représentant légal ou de l'élève, si majeur

* cocher la case correspondante

Les conditions générales d'utilisation (CGU) du NUMÉRISAK ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE que doit signer le représentant légal est disponible sur le site : www.regionreunion.com

Date :

Signature de l'élève
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du représentant légal
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

☐ J'accepte de recevoir les informations liées aux dispositifs d'aide, aux actualités et aux événements de la Région Réunion

Ce formulaire doit être remis au lycée avec les pièces demandées lors de la télé-inscription.

Pour tout renseignement contacter :

- par courrier postal à l'adresse suivante : Monsieur le Directeur de l'Éducation et de la Vie Lycéenne – Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin Moufia – BP 67190 – 97801 Saint-Denis Cedex 9
- par voie électronique à : numerisak@cr-reunion.fr

La Région Réunion en sa qualité de Responsable de Traitement met en œuvre un premier traitement de données personnelles afin de vous permettre de bénéficier de l'aide "NUMÉRISAK", et le cas échéant de recevoir des informations et des communications relatives à cette aide. Si vous avez coché la case figurant ci-dessus, la Région Réunion met en œuvre un second traitement de données personnelles afin de vous permettre de recevoir des communications et des informations relatives aux dispositifs d'aide, aux actualités et aux événements de la Région Réunion.

La durée de conservation des données traitées par la Région Réunion est de 10 ans.

Les informations recueillies dans le cadre du présent formulaire sont destinées aux agents de la Direction de l'Éducation, de la Direction Information et Communication, et aux partenaires du dispositif.

Toute personne concernée par un traitement dispose d'un droit d'accès de rectification et de suppression des données. Toute personne concernée peut demander la portabilité de ces dernières ou s'opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Toute personne concernée peut également émettre des directives sur la conservation, la suppression ou la communication de ses données personnelles après son décès.

Pour exercer ces droits auprès de la Région Réunion, vous devez contacter :

- par courrier postal à l'adresse suivante : Monsieur le Délégué à la Protection des Données – Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin Moufia – BP 67190 – 97801 Saint-Denis Cedex 9
- par voie électronique à : dpd@cr-reunion.fr

Toute demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.

Le Cartable Numérique « NUMÉRISAK » est un dispositif mis en place par la Région Réunion, dont l'objectif est d'améliorer les conditions de travail des élèves et de compléter les modes d'apprentissage en dotant les primo lycéens d'un équipement informatique afin que tous les jeunes Réunionnais puissent disposer des mêmes possibilités d'accès au numérique. Dans le cadre de la poursuite de sa politique du numérique, la Région souhaite accompagner davantage les jeunes et leurs familles au moyen d'un plan d'acquisition de ressources et manuels numériques pédagogiques à destination des élèves et des enseignants. Elle a fait le choix de financer en totalité l'achat de manuels et ressources numériques pédagogiques des lycées.

Ce dispositif consiste à allouer à chaque lycée éligible au dispositif :

- ➔ une aide individuelle forfaitaire de **350 €** sous la forme d'un « **bon NUMÉRISAK - équipement informatique** ». Ce bon est exclusivement réservé à l'achat d'un PC convertible 360° d'un montant de 350 € agréé par la Région Réunion, auprès d'un fournisseur conventionné par le Conseil Régional, dans le cadre et selon le règlement du dispositif.
- ➔ une aide aux familles modestes d'une valeur maximale de 20 € par mois et plafonnée à 240 € sous la forme d'un versement trimestriel sur le compte des familles. Cette aide est destinée à la souscription d'un abonnement internet, auprès d'un fournisseur d'accès internet.

❖ Public éligible

PC CONVERTIBLE 360° (sans condition de ressources)	CONNEXION INTERNET SOLIDAIRE (sous conditions de ressources)	
	Famille de lycéens entrant en seconde ou en 1ère année de CAP ou BAC PRO	Famille ayant déjà bénéficié de l'aide régionale
• Élèves scolarisés en secondes générales, technologiques ou professionnelles des lycées publics et privés de la Réunion, dans les Maisons Familiales et Rurales, ainsi qu'à l'École d'Apprentissage Maritime • Élèves résidents à la Réunion et poursuivant une formation à distance de niveau seconde ou de 1ère année de CAP ou Bac professionnel auprès du CNED	• Famille de lycéen(s) boursiers scolarisés pour l'année scolaire 2025-2026 en classe de seconde ou de 1ère année de CAP ou Bac professionnel et ayant justifié d'une bourse de niveau 3 en classe de 3^{ème} pour l'année scolaire 2024-2025	• Famille de lycéen(s) boursiers scolarisés pour l'année scolaire 2025-2026 en classe de première ou de terminale et ayant justifié d'une bourse de niveau 6 pour l'année scolaire 2024-2025
	Élèves poursuivant depuis La Réunion les enseignements à distance relevant des deux situations susvisées	

❖ Comment obtenir l'aide ?

Pour pouvoir bénéficier d'un «bon NUMÉRISAK», chaque lycée éligible doit remplir **un formulaire de demande** de «bon NUMÉRISAK» pour le PC convertible 360° et des pièces suivantes pour la formule «Aide à la connexion internet» :

- pour le 1^{er} versement :
 - certificat de scolarité ou attestation de télé-inscription ou d'inscription pour l'année scolaire en cours
 - notification de bourse de niveau 3 ou de niveau 6 (année scolaire 2024-2025)
 - copie du contrat d'abonnement souscrit ou dernière facture acquittée
 - RIB du représentant légal ou de l'élève, si majeur
- pour les versements suivants :
 - toute pièce justifiant de l'acquiescement de l'abonnement de moins d'un mois (relevé bancaire, facture acquittée, reçu...)

Ces documents doivent être remis à l'animateur régional TICE «ARTICE» du lycée, en vue de la vérification de leur éligibilité.

Le formulaire de demande est disponible sur **la plateforme de télé-inscription ou sur le site de la Région Réunion**.

❖ Où se renseigner ?

Auprès de l'ARTICE du lycée,
Et de la Direction de l'Éducation et de la Vie Lycéenne de la Région : 0262 67 14 35